Vigneux-sur-Seine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Direction générale des services
Affaire suivie par : C. MAHEU
C.MAHEU@vigneux91.fr
01 69 83 56 25

ARRÊTÉ N° 23-232

portant désignation de M. Joël GRUERE
4ème Adjoint au Maire,
en tant que représentant du Président de la Commission consultative des services publics Locaux spécifique au domaine de l'énergie

Le Maire de Vigneux-sur-Seine ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article l.1413-1 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire en date du 28 mai 2020 ;

Vu la délibération n°20.290 en date du 29 septembre 2020, portant création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux spécifique au domaine de l'énergie et désignation des membres de cette Commission ;

Considérant que la production ainsi que la distribution de chaleur sont réalisées par recours à un doublet de géothermie sur la ville de Vigneux-sur-Seine, et ce, depuis 1984 ;

Considérant que concernant la vie du réseau de chaleur, et conformément aux engagements pris par la commune de Vigneux-sur-Seine vis-à-vis de l'ADEME dans le cadre des subventions attribuées pour la réalisation du nouveau doublet et les extensions réseaux (dossier 18IFC0026), une des neuf préconisations du comité national des acteurs des réseaux de chaleur est la création d'une CCSPL spécifique au domaine d'activité de l'énergie avec une représentation équilibrée des acteurs et un fonctionnement encadré est à mettre en œuvre ;

Considérant que cette commission créée par délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2020, présidée par le Maire, ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ;

Considérant que la composition de la Commission est donc la suivante :

1°) Le Maire Président de la Commission, ou son représentant,

2°) des représentants du conseil Municipal désignés dans le respect du principe de la proportionnelle : Gabin ABENA, Patrick DUBOIS, Fernando PEREIRA, Julia ALFONSO, Julie OZENNE, Bouchra KHIAR,

3°) des représentants d'associations locales :

- l'association des Habitants de l'Oly,
- le comité de Défense des Locataires SIEMP-Vigneux,
- le conseil Citoyen Quartier Croix Blanche Vigneux,
- l'association Divers-Cité,

Considérant que compte tenu de la charge de travail induite par cette commission consultative des services publics locaux spécifique au domaine de l'énergie et dans l'intérêt d'une parfaite continuité des services publics, il convient de désigner un représentant du Maire pour présider cette commission ;

A R R Ê T E :

Article 1 - DÉSIGNE Joël GRUERE, 4ème Adjoint au Maire en charge des Finances, comme représentant du Maire pour assurer la présidence de la Commission Consultative des Services Publics Locaux spécifique au domaine de l'énergie.

Article 2 - PRÉCISE que le présent arrêté prend effet à compter de sa notification à l'intéressé.

Article 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé et à compter de sa publication pour les tiers.

Article 4 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne.
- L'intéressé.

Fait à Vigneux-sur-Seine, le .

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire
Thomas CHAZAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20231211-23-232-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/12/2023
Affichage : 11/12/2023

Signé numériquement le 11/12/2023

MAIRIE DE VIGNEUX-SUR-SEINE (Essonne)